



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-0603-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 6 MARS 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois,
le lundi 6 mars
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 01 mars s'est réuni en session ordinaire à
la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La
séance est ouverte à 20h00.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : : Adoption du compte administratif 2022

Le Conseil,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Matthieu Joly a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Papadopulo, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Matthieu Joly pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2022		167 995,08 €	-46 188,72 €			
Résultat de clôture 2021		310 738,38 €	-29 752,32 €			
Opération de l'exercice	1 084 178,13 €	1 252 005,92 €	411 243,76 €	365 055,04 €	1 495 254,60 €	1 617 060,96 €
Affectation	44 000,00 €					
Résultat de clôture		434 733,46 €	-75 941,04 €		121 806,36 €	
		Besoin de financement	-75 941,04 €			
		Reste à réaliser (RAR)	23 284,39 €	292 490,00 €		
		Besoin de financement des RAR	- 269 205,61 €			
		Besoin total de financement	- 193 264,57 €			
		Affectation du résultat (1068)	106 632,53			
		Excédent de fonctionnement (002)	328 100,93 €			

Après en avoir délibéré :

Approuve le compte administratif 2022 lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.

Constata que pour la comptabilité principale toutes les sommes inscrites, y compris les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement, les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont sincères ainsi que les restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessous.

Pour : 11

Contre : 3 J. Delroise, V. Luxos, S. Comberousse

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

08 MAR. 2023

08 MAR. 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

